www.clichy-sous-bois.fr

Les compte-rendus sont
consultables sur le site internet

Clichy Sous-Bois
envie d'avenir

COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER

Le vendredi 15 mars 2019, Monsieur le Maire Olivier Klein et l'équipe municipale sont venus à la rencontre des habitants lors de la visite de quartier Trois Châteaux - la Pelouse. Celle-ci a été l'occasion d'échanger avec les riverains et d'écouter leurs demandes concernant le quartier. :

« VOTRE AVIS COMPTE »

▸ Retour sur la réunion du quartier Troix-Châteaux - la Pelouse du 15 mars 2019

Difficultés d'accès au parking de la résidence Château de la Pelouse.

L'accès au parking de la résidence du Château de la Pelouse est fréquemment entravé par le stationnement anarchique des véhicules qui se garent à l'entrée. Une étude est en cours et des échanges techniques seront organisés avec la copropriété pour déterminer la meilleure solution. Nous rappelons qu' en cas de difficultés liées au stationnement, vous pouvez appeler les ASVP ou la Police Municipale au : 01 43 88 83 09.

Accumulation et non ramassage des poubelles à la résidence Château de la Pelouse.

Les bacs de poubelle en face de la résidence du Château de la Pelouse sont constamment remplis et ne sont pas ramassés par la société compétente. La compétence de ramassage appartient à Grand Paris Grand Est. En cas de difficulté vous pouvez les joindre au numéro de téléphone : 0 800 50 49 36. Toutefois, les services de la Ville prendront contact avec les commerçants pour faire un rappel des règles de sortie de poubelles.

Difficultés de créer un cinéma à Clichy-sous-Bois.

Les cinémas privés ne manifestent pas d'intérêt pour s'installer sur la ville et la création d'un cinéma municipal pourrait générer des déficits très importants pour la collectivité. Pour pallier ce manque, la Ville augmentera le nombre des séances de cinéma en plein air sur Clichy Plage, préparera une programmation de projections à l'Espace 93 et l'auditorium du nouveau conservatoire aura la capacité technique pour projeter des films à partir de 2021.

Réparation de la voirie au parking du centre commercial les Marronniers.

Il a été constaté que la voirie du parking du centre commercial est fortement dégradée. La Ville rappelle que cette voirie relève du domaine privé et que les travaux de réparation sont de la responsabilité du centre commercial. La Municipalité s'est mise en relation avec la copropriété afin de prévoir une prochaine réalisation des travaux.

Aménagement de l'entrée à l'école maternelle Joliot Curie.

Suite à la demande des parents d'élèves présents à la visite de quartier, la Municipalité annonce que le trottoir dégradé et la rampe d'accès à l'école maternelle seront réparés dans les plus brefs délais. La Municipalité étudie également la possibilité d'installer des bancs à la sortie de l'école maternelle pour améliorer les conditions d'attente des parents.

Installation des caméras de vidéo-protection à Clichy-sous-Bois

35 caméras de vidéo-protection seront installées dans la ville courant 2019. Leur implantation a été décidée en collaboration avec la Préfecture de Police et les images aideront à alimenter les enquêtes de la Police Nationale et de la Police Municipale. Des nouvelles caméras pourront être installées ultérieurement en fonction des besoins et des résultats obtenus.

Présence des banques à Clichy-sous-Bois

La Municipalité est en contact avec les différents partenaires pour réinstaller un distributeur sur la Ville. Plusieurs pistes sont à l'étude actuellement.

Dégradation des trottoirs et de la voirie.

Une plaque d'égout abîmée et des trottoirs très dégradés ont été répertoriés sur les allées Veuve Lindet Girard, de Coubron et Fernand Lindet. Les travaux de réparation seront effectués courant avril 2019.

Usage inadéquat de la boîte aux lettres de la Poste.

La boîte aux lettres de la Poste du centre commercial des marronniers est mal utilisée par les clients des commerces à proximité. La Ville a déjà pris contact avec la Poste pour demander un éventuel déplacement et un nouveau courrier sera envoyé afin de demander à nouveau sa relocalisation.

La dangerosité causée par les rodéos et l'utilisation irresponsable des motos.

Grace à une nouvelle réglementation nationale, les rodéos en ville sont considérés comme un délit et peuvent être punis par la loi. La Police Municipale a désormais la capacité de repérer, identifier et pénaliser par la confiscation les véhicules faisant des rodéos. Le travail actif de la police a permis jusqu'à aujourd'hui la confiscation de 6 motos sur la Ville. En cas des difficultés liées aux rodéos et perturbation dans la circulation, merci de contacter la Police Municipale : 01 43 88 83 09.

Les compte-rendus sont consultables sur le site internet

www.clichy-sous-bois.fr